

Commune : **MARS-SUR-ALLIER**Rivière : **L' Allier**

1 Route de Moiry

Commentaires : Ce site se trouve au niveau de la route de Moiry sur la propriété au numéro N°1. Plus précisément, il se situe à côté de la maison principale à droite sur le bâtiment annexe qui fait office de garage.

1 Repère(s) sur le site

GÉNÉRAL

Unité de gestion : Loire-Allier-Cher-Indre

Code : WEB_S_202402135704 **Date de mise à jour :** 13/02/2024

Auteur : SPC LACI



Vue du site en 2023

GÉOLOCALISATION

Coordonnées WGS84 : X: 3.08638519 / Y: 46.85616100

Coordonnées RGF93 (Lambert 93) : X: 706581.58 / Y: 6639558.72

Coordonnées RGF93 (ETRS89) : X: 3.0863852 / Y: 46.856161

Code Hydro: K---0080 **Rive de référence:** Droite



26 septembre 1866

Nature de l'inondation : **Débordement de cours d'eau**

Altitude calculée de l'eau : **180.095 m**

Nature du repère : **Repère normalisé (décret n°2005-233)**

Commentaires : Ce repère de crue est un repère normalisé de type macaron de 0.30 m de diamètre. Il est situé sur la façade du garage côté route. Il se trouve à 0.41 m au-dessus du sol. Il est écrit "CRUE DU XIXe SIÈCLE". Normalement, il doit être positionné à 180,530 m au lieu de 180,095 m en 2023, soit 0.435 m de moins.

GÉNÉRAL

Code : WEB_R_202402130435

Date de mise à jour :

Auteur : SPC LACI

13/02/2024

MARQUE

Texte : CRUE DU XIXe SIÈCLE

Maximum de l'inondation : Oui

Visibilité : Oui

État du repère : Bon

Pérennité : Longue

Repère calculé : Oui

PHEC : Oui

SOURCE DE REPÉRAGE : SPC LACI, RECENSEMENT DES REPÈRES DE CRUES ÉTÉ 2023 -

Type de repérage : Campagne de terrain post-inondation

Organisme(s) : SPC Loire-Allier-Cher-Indre

NIVELLEMENT DGPS SPC LACI - 03/08/2023

Méthode : GPS

Organisme : SPC Loire-Allier-Cher-Indre

Référence nivelée : Autre type de référence

Description référence du repère : Sol

Système altimétrique : NGF IGN 1969 (système normal)

Altitude de la référence (en m) : 179.685 m

Différence entre le niveau d'eau et la référence (en m) : 0.410 m

Altitude calculée de l'eau (en m) : 180.095



Vue du repère en 2023